Réseau Québécois des Pharmaciens GMF

Tableau résumé de la Loi 31 et des activités professionnelles du pharmacien au Québec

Évaluer la condition physique et mentale d'une personne dans le but d'assurer l'usage approprié des médicaments.
Prescrire un médicament d'annexe II ou III lorsque justifié, y compris fournitures et équipements indiqués pour l'usage approprié des médicaments. Exemples: glucomètre et bandelettes, aiguilles pour insuline.
Prescrire et administrer un médicament aux fins de la vaccination.
Prescrire et administrer un médicament lors d'urgence. Exemples: épinéphrine, glucagon, naloxone, nitroglycérine, salbutamol.
Administrer un médicament pour en démontrer l'usage approprié.
Prescrire tous tests ou analyses de laboratoire pour assurer l'usage approprié de la thérapie médicamenteuse. ➠Assurer l'analyse et le suivi du résultat. Informer le professionnel traitant si jugé pertinent.
Prescrire une thérapie pour traiter le zona, excluant l'atteinte au niveau de la tête. ➠Référer le patient vers un médecin/IPS en ≤ 72 heures.
Prescrire une thérapie pour traiter l'influenza chez un patient symptomatique et à risque de développer des complications. ➠Référer le patient vers un médecin/IPS en ≤ 48 heures si évolution clinique défavorable.
Prolonger ou modifier une ordonnance émise par tout professionnel canadien si tant est qu'il serait habileté à prescrire au Québec. ➠Prolonger pour une période ≤ à la durée de validité de l'ordonnance initiale et ≤ 12 mois. Informer si jugé pertinent.
Substituer un médicament dans certaines situations. ➠Rupture d'inventaire, annonce de retrait du marché (≤ 3 mois avant la date prévue de retrait), problème relatif à l'administration, risque immédiat pour la sécurité du patient et dans l'impossibilité de rejoindre le prescripteur. ➠Informer le prescripteur initial.
Modifier une thérapie médicamenteuse de manière autonome pour assurer la sécurité du patient et l'efficacité de la thérapie. ➠Cesser ou modifier la forme pharmaceutique, posologie, concentration, dose, voie d'administration, durée du traitement ou quantité prescrite. ➠Informer le prescripteur initial si modification de dose ou voie d'administration. Autrement, informer si jugé pertinent.
Amorcer, modifier ou cesser une thérapie suite à divers cadres de pratique collaborative: une ordonnance individuelle ou collective, une demande de consultation ± prise en charge, une entente de pratique avancée en partenariat (pratique en GMF ou en établissement).

Rédigé par: Catherine Assaf, pharmacienne au GMF Stillview, 1er mars 2021. Révisé par: Marie-Line Renaud, pharmacienne au GMF Le Plein Ciel, 26 février 2021.

Références: 1) Guide d'exercice: Les activités professionnelles du pharmacien, OPQ, 2020. 2) Présentation du RQP GMF sur les nouvelles activités professionnelles du pharmacien, Janvier 2021.

Réseau Québécois des Pharmaciens GMF

Represcrire un médicament pour des conditions mineures déjà connues.

➠Informer le prescripteur initial.

Délai de 2 ans	Candidose orale, dysménorrhée primaire, hémorroïdes.
Délai de 5 ans	Acné mineure, aphtes buccaux, candidose cutanée, candidose orale secondaire à l'utilisation de CSI, conjonctivite allergique, dermatite atopique nécessitant une corticothérapie topique n'excédant pas une puissance modérée, érythème fessier, herpès labial, infection urinaire (≤ 1 traitement au cours des 6 derniers mois et ≤ 2 traitements au cours des 12 derniers mois), rhinite allergique, candidose vaginale.

Prescrire pour d'autres conditions.

➠Référer le patient vers un médecin/IPS en ≤ 72 heures pour PPE accidentelle au VIH[1]. Autrement, informer si jugé pertinent.

Santé préventive	Cessation tabagique (incluant TRN, varénicline, bupropion), traitement de la gonorrhée et chlamydia d'une personne visée pour le traitement accéléré des partenaires (situation exceptionnelle).
Santé de la femme et de l'enfant	Contraception orale d'urgence, contraception hormonale (durée initiale de ≤ 6 mois), supplémentation vitaminique en périnatalité.
Santé voyage	Traitement de la diarrhée du voyageur durant le voyage, prophylaxie du paludisme, prophylaxie du mal aigu des montagnes (excluant dexaméthasone ou sildénafil).
Prophylaxie médicamenteuse	Prophylaxie cytoprotectrice chez les patients à risque, prophylaxie antibiotique chez les porteurs de valve, PPE suite à une piqûre de tique (maladie de Lyme), PPE accidentelle au VIH[1], prophylaxie antivirale pour l'influenza chez les patients à risque de complications.
Gestion des nausées et vomissements	Prévention des nausées et vomissements, traitement des nausées et vomissements légers ou modérés.
Autres situations	Pédiculose, traitement de la dyspepsie et du RGO (≤4 semaines consécutives ou ≤6 semaines cumulative/année), traitement de la dermatite de contact allergique nécessitant une corticothérapie topique de puissance légère à modérée.

Rédigé par: Catherine Assaf, pharmacienne au GMF Stillview, 1er mars 2021. Révisé par: Marie-Line Renaud, pharmacienne au GMF Le Plein Ciel, 26 février 2021.

Références: 1) Guide d'exercice: Les activités professionnelles du pharmacien, OPQ, 2020. 2) Présentation du RQP GMF sur les nouvelles activités professionnelles du pharmacien, Janvier 2021.